

**LES ANGLAIS À NICE PENDANT
LA PAIX D'AMIENS
1802-1803**

Par A. DEMOUGEOT

Les préliminaires de paix signés à Londres le 1er octobre 1801 comblaient de joie la population niçoise. Venant huit mois après le traité de Lunéville qui avait mis fin à la guerre continentale, ils semblaient ouvrir une ère illimitée de tranquillité, de prospérité et de bien-être. La convention comportait la cessation immédiate des hostilités sur mer. Le traité définitif conclu le 25 mars 1802 à Amiens confirma le retour à des relations normales entre la France et l'Angleterre et, beaucoup plus rapidement qu'on aurait pu le penser, une certaine bonne harmonie se rétablit entre ennemis de la veille. Les Anglais accouraient en foule à Paris, impatients la plupart de découvrir les changements apportés dans notre société par la Révolution, d'apprécier ses résultats, d'en mesurer l'avenir réservé non pas seulement à la France mais au monde civilisé tout entier. Certains, peu enclins à réfléchir, disaient simplement "Nous voulons voir Bonaparte et boire du champagne".¹ Ceux qui, suivant une tradition déjà ancienne, venaient sur la et-te méditerranéenne obéissaient, la plupart, à d'autres préoccupations; ils attendaient du climat le rétablissement de santés fragiles.

Les Niçois voyaient les choses sous un angle différent. La paix avec l'Angleterre faisait naître en eux un grand espoir : la venue de touristes anglais avec tout ce que cela comporterait de profits. Au mois d'août 1802 le chroniqueur niçois Bonifaci donne la nouvelle comme certaine, des familles anglaises vont venir jouir de la douceur du climat; il ajoute que certains commerçants ont déjà pris leurs précautions, ainsi le droguiste Risso² a fait imprimer, pour se faire connaître des anglais, un prospectus portant "apothecary, botaniste chymist, et autres choses aussi belles". Effectivement, le 6 septembre, quinze familles anglaises sont installées à Nice. Le préfet, Châteauneuf Randon, en informe le ministre de l'Intérieur³ et lui signale que certains de ces hivernants ont une situation considérable. Il nomme d'abord M. Elis membre du Parlement britannique et gendre de mylord Hervey, l'un des ministres actuels⁴, il lui a été recommandé par le citoyen Otto, notre ministre plénipotentiaire à Londres et par l'archevêque d'Aix⁵. Il y a aussi, écrit-il, le général Morgan qui, dit-on, a commandé en chef aux Indes et qui paraît être un homme digne de considération. Enfin, il note la présence d'un duc et pair d'Irlande, lord Cloncurry qui, pendant presque toute la guerre, fut enfermé à la Tour de Londres pour avoir été en Irlande l'un des Chef de la propagande. "Je suis instruit, ajoute le préfet, que la plupart des Anglais ne paraissent pas satisfaits de le voir ici; sa conduite y est cependant très circonspecte et sa santé seule paraît l'y attirer. On m'annonce qu'on désire l'introduire dans la loge de franc-maçonnerie qui existe à Nice ..."⁶

¹Journal et souvenirs de Mme Divoff, publiés par Kasnakoff. Paris 1929; p.127.

²Risso Antoine né à Nice le 8 mars 1777. Jardinier en chef de l'École Centrale de Nice puis professeur de botanique, fut reçu pharmacien le 3 nov. 1802. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les sciences naturelles et d'un annuaire. Mort à Nice le 24 août 1845.

³Lettre du 11 nov. 1802. Arch.Nat. F16 III. Alpes-Mmes 3. n° 4.

⁴Charles Rose Elis, né en 1771, premier baron Scafford, riche propriétaire aux Indes occidentales, était entré à la Chambre des Communes en mars 1793. Il épouse le 2 août 1798 Elisabeth, Catherine Clifton, fille unique et héritière de John, Augustus lord Hervey. Celui-ci était le fils aîné de Frédérick Augustus, quatrième comte de Bristol, cinquième baron Howard de Walden (1730 - 1803), dont un frère Augustus John avait commandé différents vaisseaux de la Royal Navy en Méditerranée entre les années 1747-1758 et fait de nombreuses escales à Villefranche et Nice -cf. F.L. Mars. Les escales à Nice-et Villefranche de l'honorable captain Augustus John Hervey, dans Nice Historique. 1959. Janvier - Mars - Elis fut créé lord Scafford le 16 juillet 1826 et mourut en 1845.

⁵Mgr. Champion de Cicé, ancien évêque de Bordeaux; Garde des Sceaux en août 1789, il avait démissionné en octobre 1790 et s'était réfugié en Angleterre. Favorable au Concordat, il fut récompensé en 1802 par le siège épiscopal d'Aix.

⁶Lawless Valentine Browne; second baron de Cloncurry - 1773 - 1853 Gradué au Trinity collage de Dublin en 1792. Catholique et leader de l'indépendance irlandaise il est suspect à ce double titre et d'abord mis en surveillance puis arrêté le 31 mai 1798. Libéré après 6 mois de prison il est de nouveau arrêté le 14 avril 1799 et conduit à la Tour d'où il ne sort qu'en mars 1801 au moment du rétablissement de l'Habeas Corpus. La loge maçonnique de Nice; présidée par le général Garnier, était alors le centre de l'opposition.

On remarquera que Châteauneuf Randon ne fait nulle mention de la duchesse de Cumberland, belle-sœur du roi Georges III, ce qui donne à penser que; contrairement à ce qu'a écrit l'historien Durante, elle n'est pas venue à Nice pendant la saison de 1802 1803. Il est un autre personnage dont il ne dit rien, le médecin Davis, bien qu'il ait séjourné assez longtemps à Nice d'où il a rapporté une foule d'observations et de notes qui ont été publiées à Londres en 1807 sous le titre *The ancient and modern history of Nice*.⁷ Rien non plus sur la famille de M. Elis qui voyageait pourtant avec sa femme atteinte d'une maladie de poitrine; rien sur les sœurs de lord Cloncurry, Charlotte et Valentine, qui étaient venues sur le continent avec lui et qui, vraisemblablement, l'accompagnèrent à Nice, rien enfin sur la fille du général Morgan, Elisabeth Georgiana pour qui la politique irlandaise de lord Cloncurry ne sera pas un empêchement à de tendres sentiments. Elle quittera Nice à la fin de l'hiver pour se rendre à Rome où elle épousera le noble lord le 16 avril 1803⁸.

De ces étrangers, quelques uns, peu nombreux, s'étaient résignés à vivre à l'hôtel et naturellement ils étaient descendus à l'hôtel d'Angleterre; les autres, pour avoir leurs aises et n'être gênés par personne, avaient loué des maisons meublées, de préférence dans le quartier de la Croix de Marbre où ils se trouvaient entre eux; c'est là que résidaient le général Morgan, sir Charles Ernst lord Cloncurry et bien d'autres. Un certain M. King, puis M. Poor et sa femme, renonçant à la proximité, de la mer, étaient allés s'installer sur le magnifique domaine de Saint-Jean, propriété du général Garnier, où la villa qu'ils habitaient joignait au confort l'enchantement d'un jardin immense planté d'oliviers et d'orangers⁹.

A tous, Châteauneuf-Randon est décidé à rendre le séjour de Nice agréable sans oublier toutefois que "l'œil d'une surveillance adroite doit planer sur eux"; il croit savoir que sous le régime sarde ils étaient pour ainsi dire les maîtres de cette ville et que la préférence leur était donnée sur tout, peut-être parce qu'ils étaient riches¹⁰.

Donc ils seront surveillés, ce qui n'exclut pas les prévenances à l'égard d'une clientèle irremplaçable. Une occasion se présente bientôt de réunir Français et Anglais, l'anniversaire du 18 brumaire (9 novembre). C'était, avec le 15 août, la grande fête de la période consulaire; défilés de troupes, cortèges, discours, Te Deum, salves d'artillerie, réjouissances populaires, bals, illuminations, rien n'y manquait. Châteauneuf-Randon eut l'idée d'organiser ce jour-là, dans sa villa du Piol¹¹, un grand banquet de quatre-vingt couverts auquel il invita quelques familles anglaises. "Demain je réunis les chefs d'autorité, les fonctionnaires civils et militaires en commémoration du 18 brumaire; une immense quantité de familles anglaises qui sont venues passer l'hiver à Nice en seront les témoins et ils y participeront"¹². À la vérité l'immense quantité se réduisait à un petit nombre, en tout une vingtaine de familles françaises

⁷ Davis John, Bunnell. 1780-1824. Médecin spécialiste des maladies de poitrine accompagnait à Nice une famille anglaise, peut-être W. Elis et sa femme. Lors de la rupture de la paix d'Amiens il fut, par représailles, arrêté et mis en résidence forcée à Montpellier où il continua des études de médecine, puis à Verdun. Corvisart lui fit rendre la liberté et il retourna alors seulement en Angleterre (mai 1806). À Nice il avait fait imprimer en 1803 à la Société Typographique une thèse : *De Coeli nicaemensis utilitate in phthisi pulmonari deque variis hujus morbi periodis in quibus per noum œ em salutis obstinendee spes remanet*. Bib. Mun. Nice. Rés. 446.

⁸ Lord Cloncurry demeura quelque temps à Rome avec sa jeune femme puis rentra en Irlande vers la fin de l'année 1805. L'inconduite de sa femme l'obligea à divorcer en février 1807. Il mourut le 28 octobre 1853.

⁹ Arch. dép. Alpes-Mmes, M. 161. Le domaine de Saint-Jean avait appartenu aux Thaon de Saint-André. Vendu en 1798 comme bien d'émigré il avait été adjugé pour 500.000 francs en assignats au général Garnier. Il était situé entre l'actuelle rue de Châteauneuf et le chemin de Saint-Philippe; il n'en reste pas trace.

¹⁰ Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur. 11 nov. 1802. Arch. Nat. F^{1c} III. Alpes-Mmes 3. N°4

¹¹ La villa louée par Châteauneuf-Randon est, sans doute, la grande maison qui existe encore et que l'on appelle le vieux château du Piol - Ancienne propriété des Caïs de Gilette, vendue comme bien d'émigré, elle fut acquise le 24 septembre 1794 par Labruyère et consorts pour 183.000 livres.

¹² Lettre du préfet au cit. Coulomb, secrétaire général au ministère de l'intérieur, 8 nov. 1802... Arch. Nat. F^{1c} III. Alpes-Mmes 3. n°4.

ou étrangères conviées au banquet avec ces personnalités officielles.

Parmi les invités il en était qui n'aspiraient qu'à la concorde entre Français, ainsi Mgr. Colonna d'Istria¹³, la bonté même, mais d'autres, tels le secrétaire général Capelle, le général de division Partouneaux¹⁴ commandant les troupes dans le département, étaient, aux yeux du préfet, des factieux. Se défiant de leurs initiatives, rendues plus dangereuses par la chaleur communicative du banquet, il eut soin de fixer à l'avance les toasts qui pourraient être portés. Après la fête, une sorte de procès-verbal de ces toasts fut dressé par ordre de Châteauneuf-Randon, imprimé et adressé au ministre de l'Intérieur. En voici le texte intégral¹⁵.

L'ANNIVERSAIRE
du dix-huit brumaire
célébré chez le général de division
CHATEAUNEUF-RANDON
PREFET
du département des Alpes-Maritimes
à NICE

Le mardi même jour du mois, an onze de la République, ou
le neuf novembre 1802 (vieux style)

La Paix ayant attiré une foule d'étrangers dans le midi de la France, et Nice commençant à se peupler de familles Italiennes et Anglaises, qui y venaient, autrefois ou pour leur santé, ou pour jouir de la bonté, ou de la douceur du climat le Préfet qui les accueille avec cet empressement digne du caractère Français de tous les tems, et du premier Agent du gouvernement a profité de l'Anniversaire du dix-huit Brumaire, jour à jamais mémorable, pour les inciter à une réunion des divers chefs d'autorité, Fonctionnaires, Généraux, Commandant les troupes de la place, Officiers supérieurs de la gendarmerie et de la garnison, des Commissaires des relations commerciales et des Employés près de l'Administration, qu'il avait disposé à la hâte dans une maison de campagne de Nice qu'il va habiter après la clôture de ses bureaux, attendu l'inconvénient qu'in éprouve de n'avoir pas encore un local commode et analogue à ses fonctions.

Ayant crû dans cette circonstance devoir faire distribuer plusieurs toasts déterminés afin d'éviter l'inconvénient de ceux que l'enthousiasme, louable sans doute, ne réfléchit pas souvent assez, surtout pour les bornes politiques prescrites à des autorités et les égards es aux usages, aux intentions de celui qui invite et reçoit ainsi que pour éviter les répétitions les détails et les partialités étrangères aux réunions générales et aux époques célébrées; ils ont été portés successivement précédés et suivis de l'excellente musique de la 8e demi-brigade légère en garnison à Nice, ainsi qu'il suit :

LE PREFET

"Au Gouvernement Français, régénéré au 18 Brumaire par le premier Consul
NAPOLEON BONAPARTE, sur les vrais principes de morale, de liberté et d'égalité publique

¹³Mgr, Colonna d'Istria était arrivé à Nice le 4 septembre 1802 pour prendre ses fonctions épiscopales; en attendant que l'évêché soit prêt à le recevoir il logeait à la préfecture, maison Saint-Pierre, dans l'appartement du préfet.

¹⁴Partouneaux Louis né à Romilly sur-Seine en 1770, mort à Menton en 1835. Il avait Servi à Nice comme sous-lieutenant en 1793; il y revint en 1802 comme général.

¹⁵Arch. Nat. F^{1c} III. Alpes-Mmes 3 – n°2.

Puisse ce Héros vivre autant d'années auprès de ses estimables Collègues, entouré de sa famille vénérée, que ses actions, sa gloire et ses vertus passeront d'âge chez tous les peuples.

L'EVEQUE DE NICE

"À l'union de toutes les Autorités.... à l'oubli de toutes les opinions qui ont "divisé les hommes.

Puissent Ce jour et le Préfet qui nous rassemblent creuser et fermer le tombeau des inimitiés particulières qui ont pu exister dans ce département.

LE GENERAL

Commandant les troupes dans le département.

"Aux Autorités Préfectorales qui sont le centre et le mobile de toutes autres pour l'action du Gouvernement et l'exécution des lois.

Puissent-elles toujours continuer à le faire chérir et assurer à jamais le bonheur des départements qui leur sont confiés.

LE GENERAL COMMANDANT D'ARMES DE NICE

"Aux Tribunaux.

Puisse leur institution épouvanter les coupables et prévenir le crime.

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL CRIMINEL

"A l'armée Française fière dans ses revers, modeste dans ses victoires, glorieuse par sa générosité envers celles qu'elle a combattues.

Puisse-t-elle par sa discipline continuer à mériter du Peuple Français pendant la paix comme elle l'a fait pendant la guerre Aux illustres Chefs qui les ont commandées; leur gloire sera éternelle et au dessus de tous nos vœux qui ne leur laissent "rien désirer.

LE CHEF DE BRIGADE, Directeur des Fortifications.

"A l'Espagne, la première et fidèle alliée de la République Française.

Puisse leur Union basée sur les intérêts communs et indivisibles des deux peuples être à jamais indissoluble.

UN JUGE DU TRIBUNAL SPECIAL, ex- législateur ¹⁶

"Au rétablissement de la religion dégagée de toute superstition

A son premier Ministre dans ce département qui la fera aimer et chérir, autant qu'elle est respectée par le Peuple.

LE CHEF DE LA 8e LEGERE

"A l'Angleterre, digne émule de la République Française. Puisse la paix qui les a si heureusement réunies, cimenter encore leurs rapports sociaux, et continuer à faire de ces deux puissantes Nations le modèle de l'industrie et du commerce.

LE CHEF DE La 23e LEGION DE LA GENDAMERIE

"A la propagation des arts, des Sciences et du Commerce dans le département des Alpes-Maritimes.

Puisse leur concours y faire briller la République et continuer à y attirer des étrangers de toutes les Nations.

¹⁶Le citoyen Massa.

LE SECRETAIRE GENERAL DE PREFECTURE

"A la huitième Demi-Brigade Légère; aux braves qui la commandent.
Puisse le bonheur qui l'attend pendant la paix être égal à la gloire qu'elle a acquise pendant la guerre, etc. etc.

UN CONSEILLER DE PREFECTURE.

"Au Général commandant les troupes dans ce Département¹⁷. Ses talents et son union assurée avec le Préfet, concourront au maintien de la tranquillité.

UN AUTRE CONSEILLER DE PREFECTURE.

"Au Général Comandant d'armes¹⁸

Sa bravoure et ses honorables blessures le font remarquer parmi les plus intrépides défenseurs de la patrie.

UN AUTRE CONSEILLER DE PREFECTURE.

"Aux braves des armées qui ne sont pas en activité.

Leurs services et leur dévouement méritent les soins que le Gouvernement se donne pour les employer puissent-ils tous être bientôt placés d'une manière utile à l'État et proportionnée à la reconnaissance qui leur est due.

LE MAIRE DE NICE

"A la Gendarmerie Nationale qui a tant de droits à la reconnaissance publique, parce qu'elle est la force intérieure de l'État et qu'elle assure la tranquillité et le respect des Lois... Au chef de la 23e Légion et aux Officiers qui la commandent dans ce Département.

UN EX-LEGISLATEUR

Présent à la journée du 18 brumaire¹⁹

"A la Garde Nationale de Nice, puisse son empressement et son exactitude, dans son service la rendre toujours recommandable et la faire distinguer du Gouvernement et de ses Agens.

PLUSIEURS MILITAIRES ANGLAIS ayant fait demander au Préfet si l'on ne boirait pas à la santé du Roi d'Angleterre, et observé que dès que l'on avait bu à la nation Anglaise, ils désiraient qu'on bût aussi à celle de son chef Le Préfet après plusieurs réponses négatives, mais plein du désir d'accorder toutes les opinions des Étrangers des diverses nations invités à la fête du 18 Brumaire, a donné cette interprétation aux toasts portés pour les différentes Nations. En portant les toasts à l'Espagne, à l'Angleterre et aux autres Nations alliées, est-il dit, il a été bien entendu, qu'il n'était fait aucune distinction des Peuples avec les gouvernements, ni des gouvernés avec les gouvernants, parce que les Gouvernements chaque nation, ne font qu'un avec les peuples dont les Français respectent les Gouvernements, comme ils aiment qu'on respecte le leur... ainsi donc : aux Peuples de toutes les Nations alliées et à leurs Gouvernements. Puisse leur union durer éternellement pour le bonheur du genre humain.

LE GENERAL ANGLAIS MORGANS, a demandé alors la permission au Préfet de porter par interprète une santé bien chère.

"A Napoléon Bonaparte, le plus grand et le plus extraordinaire des hommes.

¹⁷Le général de brigade Partouneaux.

¹⁸Le général de brigade Gaspard Eberlé.

¹⁹Le citoyen Dabray.

M. ELIS, membre du Parlement d'Angleterre qui n'avait cependant point participé à la demande, a remercié le Préfet de sa définition, avec cette franchise qui caractérise le défenseur des droits des nations et de l'intérêt des peuples qui les rend inséparables de leur Gouvernement.

LE GENERAL COMMANDANT DE DEPARTEMENT ayant annoncé au Préfet qu'il désirait porter un toast aux militaires de toutes les Nations alliées, (la plupart des convives se sont embrassés) ;

LE MAIRE DE MENTON a voulu porter le toast au Préfet, mais il lui a rappelé qu'il n'était pas déterminé et que l'on était chez lui. Elle a été reportée ensuite d'enthousiasme.

UN COMMANDANT, de la Garde Nationale a bu simultanément et sans avertissement : au vainqueur de Zurich qui a pris naissance dans le département des Alpes-Maritimes.

Le Préfet a rappelé pour l'intelligence des étrangers que ce toast appartenait au général Masséna... Ainsi leur a-t-il dit, aux mêmes époques et dans toutes les circonstances chaque département se rappelle d'avoir donné le jour aux premiers héros défenseurs de la patrie et de la liberté française et chacun s'honore de les compter au nombre de ses concitoyens.

La fête a été brillante parce qu'elle était simple et sans autre art que celui de la franchise et de l'intention qu'avait le Préfet de profiter de cette circonstance pour rapprocher beaucoup de monde et inviter à l'union préparée par le 18 Brumaire, cimentée par tant d'époques postérieures, et donner aux Anglais et autres étrangers la preuve du plaisir qu'on éprouve de les voir en France, et du désir de leur rendre le séjour agréable.

A Nice, chez Cougnet, Père et Fils, imprimeurs -.libraires.

Que cette fraternisation, le verre en main, ait rapproché pour un moment Anglais, Italiens et Français, on le croit facilement mais d'autres considérations jouaient en sens contraire. Les étrangers se plaignaient d'être pressurés par les marchands de denrées, par les loueurs de chevaux et de voitures. Le maire en rendit compte au préfet²⁰; la plupart des prix avaient doublé ou triplé et il ne voyait aucun moyen de faire cesser de tels abus. "L'étranger que la douceur de notre climat attire, rebuté par le désordre et par l'inaction qui règnent dans toutes les parties de la police, quittera bientôt ce séjour agréable, dégoutera tous ceux que le plaisir ou le besoin d'y venir lui en ferait demander des renseignements et le pays perdra, avec la renommée qu'il s'était acquise, l'utilité considérable qu'il en ressentait. Mais ce jugement, exprimé en un français chaotique, ne s'appliquait peut-être qu'à quelques mercantis. Pourtant Bonifassi note que la maison Léa a été louée 150 louis et la maison neuve de Giraudi 200 louis pour quatre mois; il reconnaît que ce sont là des prix élevés²¹. De son côté Davis écrit qu'une tolérable maison dans les faubourgs, assez grande pour douze ou quinze personnes, ne peut-être louée pour cinq ou six mois moins de 130 livres et coutent même d'avantage. Il est vrai, ajoute-t-il, qu'elles ont des jardins délicieux, où abondent les orangers, les citronniers, les amandiers et les pêchers, mais les oranges n'appartiennent jamais aux locataires de la maison²².

Dans la société, on était accueillant aux étrangers. Depuis les premiers temps du Consulat reparaisait à Nice une certaine vie élégante; le beau monde se montrait sur la Terrasse entre cinq et sept et de là il n'était qu'une rue à traverser pour aller finir la soirée au

²⁰Lettres du maire au préfet 2 et 17 décembre.1802. Arch. com. Nice.

²¹Bonifassi. Sommario storico. Arche. com:- C'est à la maison Giraudi que logeait sir Charles Elis.

²²Devis. op. cit. p.44.

théâtre, un théâtre qui, selon Davis, faisait naître de grandes espérances sans les réaliser. L'édifice, sans avoir rien de remarquable, était assez vaste, mais les finances de la compagnie ne permettaient pas un éclairage suffisant; les décors et la scène étaient tout à fait quelconques²³. Si l'on ne voulait pas aller au théâtre on pouvait entendre les concerts suivis de bals que donnaient deux fois par semaine une société d'amateurs dirigée par Castellinard, Mieulle et Ricordi²⁴. Les Anglais de condition étaient invités aux bals; il était jadis de règle de leur part d'en rendre un ou deux mais en 1802 cet usage ne fut pas observé²⁵.

Le 21 janvier 1803, sir Charles Elis eut la douleur de perdre sa jeune femme, emportée à 36 ans par la phtisie. Sans doute fut-elle inhumée au cimetière anglais situé entre la rue de France et la mer, à l'ouest du vallon de la Mantica²⁶. Il semble que ce soit à cette mort que Davis ait pensé plus particulièrement lorsque, dans son ouvrage sur Nice, il écrit qu'il a constaté avec étonnement les rapides progrès des maladies pulmonaires à Nice pendant l'hiver 1802-1803. A son avis les maisons de La Croix de Marbre sont trop près de la plage, les malades s'y trouvent très exposés à l'évaporation de la mer alors qu'il leur faudrait un air sec.

Au mois de mars 1803 nul n'ignore plus en France, et à plus forte raison en Angleterre, que la guerre est proche; les anglais sont partis ou se disposent à partir. Bonifassi écrit alors qu'ils ont été maltraités par les particuliers et par l'autorité, et qu'un petit nombre seulement, sinon aucun, ne reviendra visiter Nice française. "Encore un avantage que nous avons à mettre au compte du gouvernement français!"²⁷ De mauvais traitements infligés par les autorités françaises pendant la période de paix, il n'y en a pas eu et, tout au contraire, Châteauneuf-Randon qui avait beaucoup d'ennemis à Nice, se vit reprocher ses relations courtoises avec les hivernants. Le 13 décembre 1802, il s'en était ouvert au ministre de l'Intérieur; le bruit courait qu'une lettre venant de Paris apportait la nouvelle de son déplacement "basé sur le mécontentement du gouvernement de me voir donner des dinés aux Anglais"²⁸. Il protesta; il ne les avait reçus qu'une seule fois alors qu'ils songeaient déjà à partir dans la crainte d'une rupture avec la France. Il ne semble pas que Chaptal ait tenu rigueur au préfet d'avoir cru à la paix d'Amiens, néanmoins, le 13 mars 1803, Châteauneuf Randon fut relevé de ses fonctions, mais pour de tout autres raisons.

Peu après, parvenait à Nice un arrêté des Consuls, du 22 mai, ordonnant l'arrestation et la détention comme prisonniers de guerre des anglais enrôlés dans la milice et âgés de 18 à 60 ans, ou tenant commission de S.M. Britannique. Tous étaient déjà partis.

²³Davis. op. cit. p. 8.

²⁴Bonifassi op. cit. n°s 2343 et 2344 du 30 janvier 1801. Gorgerino dit Castellinard Dominique, négociant et conseiller municipal -Mieulle, receveur général du Département.

²⁵Davis. op. cit. p. 28.

²⁶Le vieux cimetière anglais occupait un terrain loué par le gouvernement anglais à Goiran; son ouverture avait été autorisée par le traité d'amitié et de commerce conclu le 19 sept. 1669 entre Charles II d'Angleterre et Charles Emmanuel II duc de Savoie mais il semble qu'elle ne fut guère antérieure à 1780. En 1794, les pierres tombales furent mises aux enchères par ordre du directoire du district de Nice et adjugées pour 180 livres au marbrier Clément, avec obligation d'effacer les lettres, signes et emblèmes gravés (arch. dép. Q 273). Après la rupture de la paix d'Amiens le cimetière fut placé "sous la main de la Nation". (Arch. dép. K 4).

²⁷Bonifassi. op. cit. n° 2991 du 20 mars 1803.

²⁸Arch. Nat. F^{1b} II. Alpes-Mmes 2.